



59^{ème} Rallye Le Mans

ADDITIF N°1

12 et 13 juillet.

Permis d'organiser FFSA N°323 en date du 18 avril 2025

Date : 08/07/2025

Objet : Additif N°1 de l'Organisateur

De : Comité d'organisation

À : Tous les concurrents et officiels

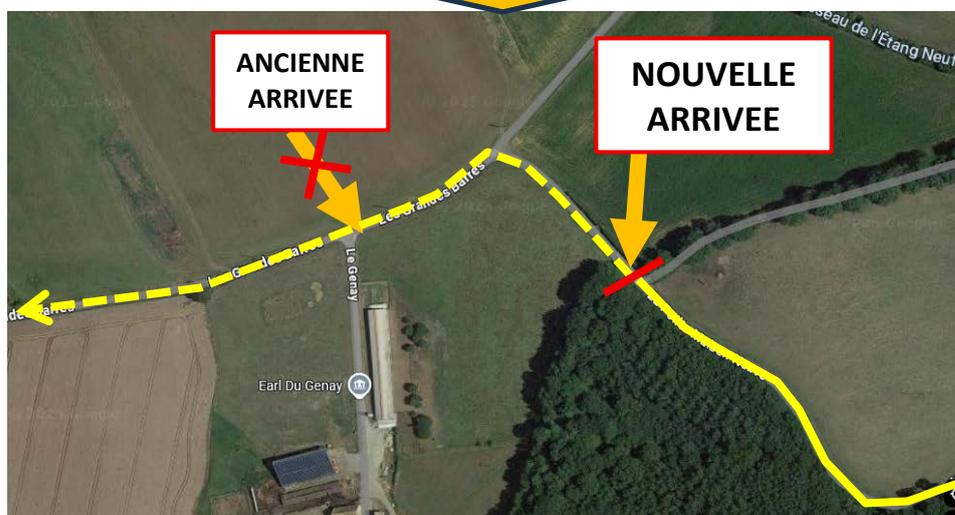
Nombre de page : 1

Pièce(s) jointe(s) : 0

Additif N°1 de l'organisateur au règlement particulier, sous réserve de l'approbation du Collège des Commissaires Sportifs lors de sa première réunion.

Pour des raisons règlementaires de distances, l'arrivée de l'ES 1 BONNETABLE du samedi 12 juillet est avancé de 280m portant la distance de la spéciale à 4.48km, voir la case 5 du road book page 5 remplacée par celle-ci-dessous et reprendre case 7 page 6

4,480	1,340		ARRIVEE ES 1	4,590
-------	-------	--	--------------	-------



Le comité d'organisation.